

P R E A V I S No 87-2010

Retransmission des séances du Conseil communal

Renens, le 12 avril 2010

AU CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S,

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

1 Introduction

En juin 2009, la Municipalité s'était engagée à présenter au Conseil communal un préavis lui soumettant une solution définitive pour la retransmission de ses séances. Au vu des circonstances, le présent préavis n'a finalement pour objet que de faire un premier bilan de la solution provisoire mise en place en septembre 2009, à savoir la retransmission jusqu'en juin 2010 des séances sur le canal de service de TVT Services SA.

Ce préavis dresse également un état des lieux des démarches effectuées par la Municipalité pour la suite et présente aux principaux intéressés que sont les Conseillers communaux les différentes options qui ont pu être identifiées à ce jour, ceci afin qu'ils puissent se positionner en connaissance de cause sur l'avenir de la captation et de la diffusion de leurs débats.

2 Contexte

Pour mémoire, il convient de rappeler que Renens, comme les communes de la région lausannoise, a pu compter pendant 12 ans sur la Télévision de la région lausannoise (TVRL) pour retransmettre les séances du Conseil communal. Outre les séances du Conseil communal, TVRL avait également couvert et retransmis des événements locaux et des débats publics organisés notamment à l'occasion de scrutins communaux. Parmi ceux-ci et pour ne citer que les plus récents: un débat public en vue de la votation sur le projet de rénovation de la Place du Marché en février 2008 ou encore un débat organisé entre les candidats au premier tour de l'élection complémentaire à la Municipalité en mars 2009.

Outre son coût minime pour la Commune (Fr. 3'000.-- par an), la TVRL, dont Renens était indirectement actionnaire à travers TVT Services SA, avait indéniablement l'avantage qu'elle était à la portée de tous, en tout cas du plus grand nombre, et qu'elle offrait dès lors une formidable caisse de résonance à la vie démocratique locale.

Avec la disparition de la TVRL le 30 juin 2009, la télévision de proximité n'existe plus. La presse a récemment répercuté le manque, constaté dans de nombreuses communes vaudoises, d'une

antenne locale appropriée autant par la population que par les autorités, reflétant une actualité les concernant très concrètement et directement. Plus aucun média audio-visuel ne remplit ce rôle aujourd'hui, en tout cas pas la chaîne valdo-fribourgeoise « La Télé » dont ce n'est pas le mandat et dont le bilan après six mois d'exploitation semble mitigé.

Cela a très probablement nui aux habitudes d'une bonne proportion de téléspectateurs qui suivaient les débats du législatif, quand bien même ceux-ci sont toujours diffusés. En effet, dans un premier temps et de manière à garantir la continuité du service et la qualité de la retransmission, la Municipalité a confié à l'association renanaise Vidéoartvision le mandat de filmer les 9 séances prévues de septembre 2009 à juin 2010. Les retransmissions ont depuis lors lieu aux mêmes jours et heures que sur la TVRL (les vendredis et samedis qui suivent la séance respectivement à 22h15 et 14h30), sur le canal de service de TVT Service SA. A ce jour, six séances ont été diffusées et la qualité technique de la captation et de la diffusion est excellente et en tout point comparable à celle qui prévalait sur la TVRL. Elle répond donc parfaitement aux exigences et aux attentes de la Municipalité. Le coût de chaque captation est de Fr. 3'434.--, ce qui représentera une dépense totale de Fr. 30'906.-- pour la période de septembre 2009 à juin 2010.

En dépit de l'information régulièrement donnée à l'ensemble des Renanais (campagne "changez de chaîne, pas vos habitudes!" en août 2009; rappel dans chaque numéro du Carrefour Info Renens; information en ligne sur site internet), le canal de service de TVT Services SA n'a ni la visibilité ni la couverture géographique qu'avait la TVRL.

Tout d'abord, la plupart des communes de l'agglomération lausannoise qui autrefois recevaient la TVRL (et dont les habitants pouvaient donc regarder les séances du Conseil communal de Renens) sont hors zone de diffusion de TVT Services SA. Pour rappel en effet, TVT Services SA couvre les communes de Chavannes-près-Renens, Ecublens, Crissier et Renens¹. Par ailleurs, les foyers renanais qui ont choisi un autre opérateur que TVT Services SA ne reçoivent pas ce canal de service. De plus, pour ceux qui sont restés fidèles à l'opérateur intercommunal, soit aujourd'hui une très large majorité des foyers renanais, force est de reconnaître que ce canal n'est pas facile à trouver. En effet, la diffusion en analogique uniquement n'est pas automatiquement accessible pour les téléspectateurs toujours plus nombreux à être équipés de téléviseurs numériques et qui doivent manipuler leur téléviseur pour recevoir un programme diffusé en format analogique. Enfin, l'absence d'accroche permanente² pour annoncer la retransmission du Conseil communal de Renens renforce vraisemblablement encore la difficulté à identifier le canal dédié le reste du temps à la météo.

Il est important de rappeler ici que la TVRL diffusait, outre des programmes d'informations et de divertissement, les Conseils communaux de plusieurs communes (Lausanne, Prilly, et Renens) ainsi que les séances du Grand Conseil ce qui en renforçait nécessairement la visibilité. Aujourd'hui, les séances du Grand Conseil sont retransmises sur la chaîne numérique DigiTV Info. Il s'agit d'un autre canal et d'un autre format de diffusion que celui du Conseil communal de Renens, relayé uniquement dans l'offre de TVT Services SA proposant 110 programmes Télévision Numérique Terrestre (TNT) par le câble. Cette chaîne n'est pas directement accessible aux foyers équipés de téléviseurs plus anciens (voir sous le point 3.2 les aspects techniques).

¹ A ce jour, seul le Conseil communal de Renens est retransmis sur le canal de service de TVT Services SA.

² Un bandeau déroulant annonçant les jours et heures des prochaines diffusions est programmé par TVT Services SA. Il passe en boucle sur le canal de service pendant les quelques jours qui précèdent la diffusion uniquement. A noter également que le canal de diffusion est indiqué sur la liste des 38 programmes TV inclus dans l'offre analogique de TVT Services SA. Cette offre est accessible sur le site internet de TVT Services SA.

3 Variantes de retransmission et paysage audio-visuel régional actuel

La solution qualifiée dès le départ de sa mise en œuvre de provisoire appelait donc à mener une étude approfondie des différentes options possibles et de leur coût respectif. Celle-ci a visé à analyser différentes variantes de captation et de diffusion:

- captation à l'aide de caméras fixes installées dans la Salle de spectacles ou production par une équipe professionnelle et des caméras mobiles
- diffusion en analogique ou numérique, en direct et/ou en différé; diffusion sur internet
- périmètre de diffusion et prise en compte du rapport coût/audience potentielle
- opportunité pour diffuser d'autres événements.

3.1 Format de captation

Sur le plan technique, l'option des caméras fixes est à écarter. Outre son coût de base (investissement de Fr. 60'000.-- pour l'achat du matériel fixe et son installation auquel il convient de rajouter les coûts d'une régie, soit Fr. 700.-- par séance), cette solution est par définition contraignante. Elle impose que toutes les séances et événements se passent à la Salle de spectacles. Elle pose également la question de l'installation de matériel fixe dans un bâtiment dont certains éléments sont classés. De plus, avec du matériel fixe, la captation n'offre pas le même attrait pour le téléspectateur: cadrage plus aléatoire sur l'orateur et réalisation par définition plus figée. Une expérience menée à Prilly a montré les limites de cette option. Compte tenu de la faible qualité d'image et de son, la Municipalité de cette Commune, après quelques tests, a finalement décidé de ne pas retenir cette option.

Le format de captation tel qu'il est aujourd'hui à Renens – à savoir avec une équipe de trois personnes gérant trois caméras mobiles et une caméra fixe – est beaucoup plus satisfaisant: plus souple, il offre également une image et une réalisation répondant à des critères de qualité professionnelle. Il est donc plus agréable au visionnement. Par ailleurs, du fait de son statut associatif, Vidéoartvision – le prestataire de service actuel – présente une offre de service particulièrement attractive au regard des tarifs pratiqués par les acteurs privés sur le marché (environ Fr. 3'500.-- par séance du Conseil – tarif dégressif à partir d'un certain nombre de séances). A cela, il convient de rajouter que l'association est installée à Renens et que ses membres sont pour la plupart des professionnels de l'image et du son (anciens de la TVRL et de la TSR notamment) et qu'ils sont équipés de matériel à la pointe de la technologie (haute définition notamment).

Cependant, compte tenu des coûts, malgré tout relativement importants, que cette variante de captation représente, la question du périmètre de diffusion et de l'audience potentielle prend tout son sens et doit être considérée.

3.2 Problématique de la diffusion

La diffusion sur le site internet de la Commune est possible et démultiplierait déjà en soi le potentiel d'audience. La solution d'une mise en ligne sur internet en différé est préférée à celle d'une retransmission en direct plus lourde à gérer et sans réelle plus-value d'autant qu'elle concurrencerait la présence du public *in situ* le soir des séances. Techniquement, une mise en ligne des séances nécessite un encodage des images ainsi que le chapitrage de chaque séance de manière à ce que l'internaute puisse aisément accéder à l'un ou l'autre des points à l'ordre du jour de la séance. Le coût de l'encodage et du chapitrage est estimé à environ Fr. 500.-- par séance. Pour une diffusion en direct sur le site internet, un coût supplémentaire de Fr. 500.-- par séance est à prendre en compte.

La diffusion des séances uniquement sur internet ne justifie pas à elle seule les coûts de base de la captation et ne suffit donc pas. D'autant que tout le monde n'est pas équipé en matériel informatique et que l'attractivité du programme est meilleure sur un écran de télévision. Les deux modes de diffusion doivent donc être complémentaires, en tout cas encore pour un certain temps.

En parallèle à la diffusion sur le site internet de la Commune, il convient donc de s'attarder sur la question de la retransmission télévisée. En effet, compte tenu du coût de la seule captation (environ Fr. 3'500.-- par séance), il est important de s'assurer d'une zone de diffusion la plus large possible (si possible aussi large que la TVRL). Or, l'étude menée montre tout d'abord que le contexte audio-visuel dans l'agglomération lausannoise est actuellement en grande mutation et qu'en l'état actuel des choses, il est impossible de proposer une solution dont on puisse affirmer qu'elle sera définitive.

Du point de vue de la diffusion tout d'abord, il convient de prendre en compte l'offre actuelle, et notamment la technologie numérique qui permet d'offrir plus de chaînes et d'une meilleure qualité. Aujourd'hui, les différentes offres de TVT Services SA permettent de recevoir 329 programmes TV au total:

- 38 sont des programmes diffusés en mode analogique. Parmi ceux-ci, le canal de service sur lequel est retransmis le Conseil communal de Renens. Ces programmes sont inclus dans l'abonnement de base au télé-réseau. Pour être vu sur un téléviseur numérique, le canal de service dont la diffusion est uniquement en format analogique, il est nécessaire de modifier le mode de réception de l'appareil (cette manipulation peut être faite depuis la télécommande du téléviseur).
- 110 sont des programmes Télévision Numérique Terrestre (TNT) par le câble (dont DigiTV Info sur lequel est retransmis le Grand Conseil). Ils sont inclus dans l'abonnement de base au télé-réseau mais nécessitent un téléviseur équipé d'un tuner TNT intégré (soit un téléviseur récent – moins de deux ans). Dans le cas contraire, le client doit s'équiper d'un adaptateur TNT externe (en vente à TVT Services SA à Fr. 79.--).
- 104 programmes de TV numériques non-payantes avec décodeur. Ils sont inclus dans l'abonnement de base au télé-réseau. En revanche, ils nécessitent l'acquisition ou la location d'un décodeur qui permet par ailleurs également d'accéder à des bouquets de chaînes sur abonnement (payants). Ni le canal de service de TVT Services SA sur lequel est retransmis le Conseil communal de Renens ni DigiTV Info sur lequel est retransmis le Grand Conseil ne sont relayés dans cette offre.

On trouvera en annexe du préavis un résumé des offres de TVT Services SA au 01.02.2010.

Outre cette diversité d'offres, il convient également de prendre en compte les bouleversements récents et ceux encore à venir au niveau des acteurs de diffusion de programmes de télévision; bouleversements qui, eux aussi, contribuent à rendre la situation très opaque.

Au niveau suisse tout d'abord, une consultation nationale a récemment été lancée par l'Office fédéral de la communication (OFCOM) afin d'évaluer les besoins des milieux intéressés par la diffusion de programmes TV de qualité numérique en suisse. Par cette consultation, l'OFCOM "souhaite obtenir des informations notamment sur l'intérêt des fournisseurs de services et d'autres acteurs éventuels du domaine de la communication pour diffuser des programmes TV en mode numérique hertzien numérique en Suisse". Cette consultation, ouverte tant aux exploitants de réseaux, qu'associations faitières de la branche des médias et collectivités publiques jusqu'au 12 mai prochain, doit permettre "non seulement de déterminer s'il y a

suffisamment de fréquences pour tous les fournisseurs potentiels, mais aussi de décider si les fréquences concernées peuvent être attribuées directement ou s'il faut lancer un appel d'offres". Les résultats de cette consultation seront publiés en juin.

Sur le plan régional ensuite, il semble que TVT Services SA prévoit à moyen terme de supprimer le canal de service analogique sur lequel est actuellement retransmis le Conseil communal de Renens. D'autre part, selon les informations recueillies, des options sont à l'étude pour pénétrer les réseaux communaux directement via le réseau de Lausanne et Boisy TV, société active dans la diffusion par câble de programmes de télévision et majoritairement détenue par les Services Industriels de Lausanne. Dans quelle mesure, à quel coût et selon quel calendrier cela permettrait-il au Conseil communal de Renens et d'autres événements se déroulant dans notre commune d'être diffusés sur ce réseau ? Et avec quel périmètre de diffusion et quelle audience possible ? Ces questions sont pour l'instant sans réponse et nécessitent de plus amples investigations et discussions avec les acteurs concernés. Quoi qu'il en soit, sans collaboration avec l'un ou l'autre des acteurs de diffusion de programmes de télévision, il ne sera pas possible d'aller de l'avant avec la retransmission des séances du Conseil communal.

4 Perspectives pour le plus long terme

En complément des retransmissions des séances du Conseil communal et dans une perspective de valorisation des moyens et de la structure qui serait mise en place pour cela, il serait opportun d'élargir la réflexion à la diffusion via le même canal de sujets ayant un lien de proximité avec les thèmes débattus au Conseil communal.

Renens et l'Ouest lausannois disposent de ressources au plan local, qui permettraient la résurgence d'une télévision locale privée de proximité puisque la région dispose d'un télé-réseau, des compétences techniques et professionnelles en terme de production et réalisation, mais surtout d'un ample réseau associatif, sportif et culturel auquel s'ajoutent une vie communautaire reconnue, des établissements scolaires actifs et des activités jeunesse très dynamiques. La participation de ces acteurs à un projet comme celui-ci est essentiel et un soutien de la Commune le rendrait probablement possible mais aussi crédible et pertinent.

Une telle initiative ne peut venir que de personnes passionnées et ayant la volonté de faire aboutir un tel projet. Le seul soutien de la Commune ne suffirait pas car l'administration communale n'a pas les moyens ni des ressources nécessaires pour mettre en place à elle seule une télévision locale.

Quoi qu'il en soit, ce projet permettrait d'augmenter la transparence et la compréhension du débat politique et de renforcer les liens entre élus et population, mais également d'impliquer société civile, milieux économiques et monde associatif à la vie de la Cité et de promouvoir l'implication citoyenne. Il offrirait un média moderne, populaire et attrayant mettant en valeur les acteurs de la vie locale propre à favoriser et développer les liens intergénérationnels et communautaires, ainsi que de renforcer la cohésion sociale.

Il pourrait par exemple prendre la forme d'un rendez-vous télévisuel hebdomadaire diffusé en boucle quotidiennement dans une tranche d'heure à définir, en lien avec une rubrique internet sur le site communal. Les sujets (ou une partie d'entre eux) auraient un lien avec la diffusion des séances du Conseil communal ou d'autres événements politiques majeurs tels qu'élections et votations.

Cette mise en œuvre serait évidemment génératrice de coûts. Mais ceux-ci devraient être mis en perspective avec les gains décrits dans les avantages ci-dessus. Ils seraient par ailleurs à nuancer, notamment dans la perspective d'une dynamique régionale et des partenariats extérieurs et commerciaux. Et d'autant que Videoartvision, la structure associative installée à Renens qui assure actuellement la captation des séances du Conseil communal, est à la fois très compétitive et techniquement très compétente.

5 Conclusion

Aujourd'hui, le Conseil communal est filmé par Vidéoartvision et retransmis en format analogique sur le canal de service de TVT Services SA les vendredi et samedi qui suivent chaque séance. Cette solution provisoire a été mise en place suite à la disparition de la TVRL en juin 2009 et pour une année, soit jusqu'à fin juin 2010.

Les recherches menées par la Municipalité au cours de ces derniers mois sur différentes variantes de captation et de diffusion des séances du Conseil communal pour l'avenir laissent apparaître les éléments suivants. En résumé:

Captation (prise d'images)

| | | | |
|------------|---|--|-------------------|
| Variante 1 | Caméras fixes | Fr. 60'000 (investissements) + Fr. 700 par séance (frais de régie) | Solution écartée |
| Variante 2 | Structure actuelle avec 3 caméras mobiles | Fr. 3'500 par séance | Solution préférée |

Diffusion (retransmission proprement dite):

| | | | |
|------------|---|---|--|
| Variante 1 | Différé sur télé-réseau (diffusion en format numérique sur le réseau TNT) | Fr. 500 par séance (estimation pour trois diffusions) | Coûts définitifs et conditions de diffusion à préciser selon réseau de diffusion |
| Variante 2 | Différé sur internet | Fr. 500 par séance (Frais de chapitrage et d'encodage) | Solution souple et relativement simple à mettre en œuvre |
| Variante 3 | Direct sur internet | Fr. 1'000 par séance (Frais de chapitrage et d'encodage + frais techniques pour la diffusion en direct) | Solution écartée |
| Variante 4 | Direct sur télé-réseau (diffusion en format numérique sur le réseau TNT) | Fr. 1'500 par séance (estimation) | Solution écartée sur le principe du direct pour les séances du Conseil communal. Pourrait être envisagée pour la retransmission de débats dans le cadre des élections par exemple. |

| | | | |
|--|--|--|---|
| | | | Coûts définitifs et conditions de diffusion à préciser selon réseau de diffusion. |
|--|--|--|---|

NB: Les montants indiqués dans le tableau ci-dessus s'ajoutent aux montants indiqués pour la captation selon la ou les options retenues. Ainsi, si les options retenues pour la diffusion sont les variantes 1 et 2, le coût total serait estimé de Fr. 4'500.-- par séance, soit:

Fr. 3'500.-- (captation)

Fr. 500.-- (diffusion en différé sur le télé-réseau TNT)

Fr. 500.-- (diffusion en différé sur le site internet)

Ces recherches montrent également que les inconnues liées à la faisabilité du projet, tant technique (réseau et périmètre de diffusion), légale que financière nécessitent une étude approfondie qui pourrait être menée dans le cadre des services de la commune avec le soutien des professionnels et organismes concernés.

Entre temps, il est donc proposé de maintenir pour une année supplémentaire la retransmission des séances du Conseil communal aux conditions actuelles, c'est à dire en faisant appel à l'association Vidéoartvision pour la captation et à TVT Services SA pour la diffusion en analogique sur leur canal de service. Pour rappel, le coût de captation et de diffusion de chaque séance du Conseil s'élève à Fr. 3'434.--.

La Municipalité mettra au budget 2011 une dépense correspondant à un montant maximum de Fr. 7'000.-- par séance. Ceci permettra, en fonction des résultats de l'étude, de mettre en place les améliorations mentionnées dans le présent préavis, ceci à condition d'augmenter d'une manière manifeste le périmètre de diffusion des séances.

La Municipalité tiendra le Conseil communal informé du résultat de ces investigations et des décisions qu'elle souhaite prendre.

Fondée sur l'exposé ci-dessus, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

C O N C L U S I O N S

LE CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S,

Vu le préavis No 87-2010 de la Municipalité du 12 avril 2010,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

- **Décide** d'autoriser la poursuite de la diffusion des séances du Conseil communal durant une année afin de permettre à la Municipalité d'approfondir les études sur les différentes variantes d'ores et déjà identifiées.

En conséquence, le Conseil communal accepte les charges supplémentaires non prévues au budget 2010, soit le montant d'environ Fr. 15'000.-- correspondant à quatre séances de septembre à décembre. Cette charge sera portée dans le compte N° 1000.3199;

- **Accepte** que, selon le résultat des études, soit porté au budget 2011 et suivants, un montant maximum de Fr. 7'000.-- par séance du Conseil communal (représentant les frais de captation et de retransmission sur un canal de diffusion télévisé ainsi que la diffusion par internet), ceci pour autant que le périmètre de diffusion soit en adéquation avec ce montant. Cette charge sera également portée dans le compte N° 1000.3199.

Avant toute décision, le Conseil communal sera informé des intentions de la Municipalité.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 9 avril 2010.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

Le Secrétaire :

Marianne HUGUENIN (L.S.)

Jean-Daniel LEYVRAZ

Annexe : Résumé des offres de TVT Services SA au 01.02.2010

Membres de la Municipalité concernés : Mme Marianne Huguenin
M. Jean-François Clément